

Département de la MEUSE ARRONDISSEMENT de BAR-LE-DUC

## ENQUETE PUBLIQUE : AVIS

Communauté de communes de la Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois

### AVIS

Concernant l'enquête publique sur le projet  
de Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant le territoire de l'ex Communauté de  
Communes de la Haute-Saulx

Par arrêté de Monsieur le Président en date du 17 novembre 2017

Le Président de la Communauté de communes de la Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU intercommunal couvrant le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Haute-Saulx.

A cet effet,

Mme Brigitte Weisse a été désignée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy

L'enquête se déroulera à la Communauté de communes de la Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois, durant 33 jours, du 8 janvier 2018 au 9 février 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier, version papier ou sur un poste informatique, et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à la codecom, à l'intention de Mme Brigitte Weisse, commissaire enquêteur

Le public peut transmettre ses observations et propositions par l'intermédiaire du registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.e-enquetespubliques.com/enquete1124>

Le commissaire enquêteur recevra au siège de la, Communauté de communes de la Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois, 1 rue de l'abbaye à Ecurey, 55290 Montiers-sur-Saulx :

- Lundi 8 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 24 janvier 2018 de 16h00 à 19h00
- Samedi 3 février 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 février 2018 de 14h00 à 17h00

L'enquête publique sera close le vendredi 9 février 2018 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public, à la codecom et à la préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.haute-saulx.fr> et sur le site dédié à l'enquête : <https://www.e-enquetespubliques.com/enquete1124>

